

### Payer pour le disc. Blu-Ray

#### Hardware

Posté par : JerryG

Publié le : 1/5/2008 0:00:00

Comme tous les supports Next-Gen, tels les CD, les DVD, la mémoire de masse, les baladeurs et tous nos gadgets Hi-Tech sont soumis à une taxe à la copie privée, [le Highlander de la Next-Gen, le Blu-Ray](#) qui a [d'ailleurs le HD-DVD](#) se voit dans le collimateur de la commission Albis, il faudra s'acquitter d'un impôt pour les ayant droits.

Rien n'échappe à la vigilance de [la commission Albis](#) qui se penche sur le cas du Blu-Ray, le remplaçant unique de notre bon vieux DVD alors, il sera aussi soumis à la taxe pour la copie privée et compte tenu de sa capacité de stockage, l'addition sera en conséquence.



À

**Pour information, la commission Albis** est chargée de fixer les rémunérations à appliquer aux supports numériques de la Next-Gen et comme le Blu-Ray fait partie justement des supports numériques, il n'échappera pas à l'impôt pour la redevance pour les ayant droits, pas de jaloux au sein des supports numériques.

La grande interrogation se porte sur le montant de la taxe vue sa capacité de stockage (**50 Go**) ce qui représente quasiment 6 fois la capacité d'un DVD double couche (**8.5 Go**).

Les ayant droits y voient donc une nouvelle manne bécotée, faudra-t-il taxer en fonction de l'oeuvre en haute définition (50 Go) ou taxer en fonction du nombre d'oeuvres de moins bonne qualité ?

À

**Bon, pour l'instant**, il y a peu d'oeuvres disponibles en HD alors dans un premier temps, la taxe sera ajustée comme si c'était un DVD classique mais avec un supplément en attendant mieux.

A ce jour, on parle d'une taxe de plus d'un euro par média HD-Blu-Ray.

C'est la semaine prochaine que nous saurons Ã quelle sauce nous serons mangÃ©s.